

A LIRE

dans ce numéro :

Histoire de 4 griefs Page 3

Les gars du Titanium Page 5

Nos enfants croient-ils aux "sauvages"? Page 6

Décision dans la construction Page 8

Echec à la Carborundum Page 8



VOL. XXIX — No 24

Montréal, 19 juin 1953

Le Travail publiera sa prochaine livraison le 10 juillet.

Que cela n'empêche pas les centres de nous faire tenir leurs nouvelles.

QUAND LES OUVRIERS S'EN MELENT

Des maisons de 7 pièces pour six mille dollars!

A SHERBROOKE

SENSATIONNELLES déclarations des policiers

Les policiers qui subissent actuellement un procès à Sherbrooke pour avoir battu des ouvriers le jour du 6 mai 1949, pendant la grève d'Asbestos, ont fait des affirmations sensationnelles la semaine dernière.

L'inspecteur Norbert Labbé, qui avait charge de tous les policiers envoyés à Asbestos pendant le conflit, a reconnu que la maison des gardes-malades, appartenant à la Canadian Johns-Manville, avait servi pour les interrogatoires. Les ouvriers qui ont intenté les poursuites avaient toujours soutenu que c'est dans cette maison des gardes-malades qu'ils furent brutalisés par les policiers. Cependant, les policiers qui comparurent au procès avant l'inspecteur Labbé semblaient ou prétendaient tout ignorer de ce qui avait pu se passer dans cette maison.

Mais il y a plus : un autre policier, Adrien Casavant, a avoué que le 6 mai 1949, dans cette fameuse maison des gardes-malades, il avait vu des ouvriers et que ceux-ci étaient "pleins de sang". Son témoignage quant à la présence des détenus dans la maison des gardes-malades fut d'ailleurs corroboré par d'autres policiers lorsque ceux-ci furent contre-interrogés par l'avocat des demandeurs, Me Jacques Perrault.

(Suite à la page 8)

L'étonnant résultat d'une initiative ouvrière — Le Comité du logement du Conseil central de Québec expose son projet aux gérants des Caisses populaires — Dix autres en construction — Les projets d'avenir... et les problèmes qui restent — Projet similaire à Montréal

La population ouvrière de toute la province a eu une agréable surprise, la semaine dernière, quand Adélarde Mainguy, président du Comité du logement formé l'an dernier par le Conseil central de Québec, a expliqué qu'on avait bâti dans la banlieue québécoise une maison de sept pièces (sans compter la salle de bain) pour la somme de \$6,000 dollars.

On trouvera plus loin la description de cette maison qui répond à toutes les exigences d'une construction moderne. On trouvera aussi le texte des explications que M. Mainguy a fournies aux gérants des Caisses populaires québécoises réunis pour un souper commun. On pourra se rendre compte aussi des problèmes qui restent à résoudre pour que de telles maisons se trouvent dans l'avenir à la portée des travailleurs qui en ont besoin.

Enfin, un projet similaire s'ébauchait au même moment à

Montréal où le Conseil central parle d'entreprendre la construction de 100 maisons à bon marché, pour autant de membres des syndicats. On aurait même, à Montréal, résolu le problème de la mise de fonds initiale qui se trouverait complètement supprimée.

Voici donc le texte des explications de M. Mainguy sur le projet et la réalisation des syndiqués de Québec.

Monsieur le Président, Messieurs les membres de l'Exécutif du Conseil Central, Messieurs les gérants des Caisses populaires,

Le Conseil Central des Syndicats Catholiques de Québec est heureux de recevoir à sa table tous les gérants des Caisses populaires de la région de Québec.

Une telle rencontre est peut-être la première du genre à Québec, nous espérons qu'elle sera le prélude d'une collaboration étroite entre deux organismes responsables de l'avènement d'une société plus humaine et plus chrétienne.

D'une façon différente, nous travaillons dans le même peuple, avec les mêmes individus à la solution d'un problème commun: la libération économique de notre population, particulièrement de la portion la plus nombreuse, la classe ouvrière.

En vous conviant à ce souper intime, nous avons l'intention bien arrêtée

- de vous mettre au courant d'une expérience que le Conseil Central vient de faire;
- de vous exposer le projet qu'il a la ferme résolution de mettre à exécution cette année;
- de vous formuler le plus clairement possible nos demandes.

\*\*\*

I - L'expérience du Conseil Central

Avant de vous donner les résultats de notre expérience, il importe d'en faire un bref historique.

1° - Voeu du Congrès de la C.T.C.C.

Lors de son dernier congrès, tenu à Shawinigan, en septembre 1952, la C.T.C.C. recommandait à tous ses syndicats affiliés et particulièrement aux Conseils Centraux

- a) de faire tout leur possible pour solutionner le problème du logement dans leur région et pour leurs membres;
b) de constituer à cette fin des "Comités du Logement".

2° - Comité du logement du Conseil Central de Québec

A son assemblée d'octobre 1952, le Conseil Central des Syndicats catholiques de Québec a tenu à répondre au voeu émis par la C.T.C.C.

Il constitua en son sein un Comité du logement et désigna M. Alphonse Proulx, M. Robert St-Hilaire et votre serviteur pour en faire partie.

Il autorisa le Comité nouvellement formé à faire toutes les démarches nécessaires et à s'adjoindre toute autre personne qui pourrait être utile. C'est ainsi que M. Roland Côté devint membre du Comité du Conseil Central.

3° - Travail et Comité

Du mois de novembre au mois de mars, le Comité a procédé à une étude sérieuse de la situation. Travail caché mais sérieux et méthodique.

A - Problèmes généraux

Il aborda d'abord l'étude de trois problèmes d'ordre général que l'on peut formuler ainsi:

- a) Est-il possible d'utiliser largement la loi fédérale de l'habitation?
A cette question, le Comité s'accorda pour répondre par la négative et il n'en fut plus question.
b) Est-il préférable pour un ouvrier de construire une maison avec ou sans revenu (loyer)?

(suite à la page 4)

D'ICI LE 10 AOUT



- Vous n'avez pas l'air confiant? A quoi pensez-vous donc? - A rien... excepté... l'inaction de votre gouvernement dans l'affaire de la Vickers, le refus de votre gouvernement d'agir contre les prix quand ils montaient en flèche, le refus de votre gouvernement d'augmenter les allocations familiales à un niveau raisonnable... Des riens, comme vous voyez...

# COOPERONS LES MUTUELLES-VIE

Elles ont prêté quatre millions pour l'habitation

Nos Sociétés Fraternelles d'assurance sont la propriété de leurs assurés-sociétaires à qui elles offrent, au meilleur compte possible, une protection nécessaire à tous, particulièrement au chef de famille. Six coopératives d'assurance-vie et une coopérative d'assurance-maladie sont groupées dans l'Union des Mutuelles-Vie Françaises d'Amérique.

Les capitaux que vous confiez à vos coopératives d'assurance, en plus de vous armer contre l'insécurité, sont utilisés au mieux être de l'ensemble de la population. Ainsi, les mutuelles d'assurance du Québec ont prêté aux coopératives d'habitation, depuis trois ans, pas moins de quatre millions de dollars.

### Ce n'est pas d'hier...

L'histoire de l'assurance coopérative nous révèle que de tout temps les hommes, surtout les moins fortunés, ont cherché à se prémunir, par le moyen de l'association, contre les risques auxquels les individus isolés ne pouvaient faire face. Le bien-être ne peut se concevoir dans l'insécurité. Aussi, dès le lointain moyen âge, les corporations de maîtres et de compagnons et les nombreuses confréries qui existaient à l'époque attachèrent beaucoup d'importance à l'aide mutuelle et cherchèrent à protéger leurs membres au cas de maladie, d'invalidité et de décès. Du moyen âge à nos jours, la technique de l'assurance s'est beaucoup développée mais le besoin reste le même. Lisez plutôt ce qu'on a écrit pour expliquer le souci des ouvriers anglais de 1800 qui voulaient se garantir contre l'insécurité de leur condition de salarié au moyen de l'assurance :

"Les ouvriers des vastes établissements, insuffisamment rémunérés pour pouvoir pratiquer l'épargne, tombaient dans le dénuement lorsqu'ils chômaient par suite d'un accident ou à cause de maladie ou de vieillesse. Beaucoup d'entre eux dépourvus de biens et touchant de faibles salaires, se trouvaient dans l'impossibilité de s'assurer des réserves pécuniaires pour les mauvais jours. Aussi, au point de vue économique, les ouvriers étaient-ils dans une situation pénible. Parti de la Grande-Bretagne, un mouvement d'aide mutuelle se créa et gagna le continent européen".

### Prenez note

Comme nous l'annonçons la semaine dernière, Le Travail cesse de paraître pour deux semaines, afin de permettre à son personnel de prendre des vacances.

Nos abonnés ne devront donc pas s'étonner de ne pas recevoir le journal, les vendredis 26 juin et 3 juillet.

La situation a-t-elle tellement changée, à ce point de vue précis de la sécurité dans les familles ouvrières ?

### S'aider soi-même

Ce n'est pas mon intention d'écrire un long plaidoyer en faveur de l'assurance-vie ou de l'assurance-maladie. La plupart des familles ouvrières admettent aujourd'hui la nécessité d'inscrire l'assurance à leur budget. En matière d'assurance-maladie, les lecteurs du Travail savent que la C.T.C.C. appuie les Services de Santé du Québec, une coopérative d'assurance santé qui a déjà distribué à ses membres plus d'un million de dollars en frais médicaux, chirurgicaux et hospitaliers.

Dans le domaine de l'assurance-vie, six Sociétés Mutuelles (1) administrées selon les règles coopératives vous offrent leurs services. Ces institutions, comme toutes les entreprises coopératives, opèrent sans profit, puisqu'elles remettent à leurs sociétaires-assurés, leurs trop-perçus d'opérations. De fait, les ristournes payées aux assurés depuis la fondation par les six sociétés se chiffraient au 31 décembre 1951, à \$4,095,612. Le nombre des assurés-proprétaires à la même date était de 323,235 et le montant des assurances en vigueur était de \$280,149,240.

L'assurance coopérative forme chez nous l'un des plus anciens et des plus prospères de nos secteurs coopératifs. La classe ouvrière a d'excellentes raisons de supporter nos coopératives d'assurance et de réclamer leurs services. L'adhésion massive des travailleurs à l'assurance coopérative représenterait une étape importante de la démocratisation de notre économie et porterait un rude coup au "dieu" profit.

Jean-Paul LEFEBVRE

(1) Ce sont : la Société des Artisans L'Union St-Joseph du Canada, L'Union St-Joseph de Drummondville, L'Association Canado-Américaine, La Société L'Assomption et la Mutuelle-vie de l'U.C.C. — Par l'intermédiaire des Caisses populaires, les coopérateurs possèdent aussi l'Assurance-vie Desjardins. Cette entreprise est la propriété des Caisses populaires et de ses assurés.

# LA SEMAINE

## ST-HYACINTHE

### Textile de soie

Le syndicat du Textile de Soie de St-Hyacinthe a procédé récemment à l'élection de ses officiers. M. Gérard Lachapelle a été élu président. Les autres officiers sont : M. Emilien Laflamme, vice-président; M. Jean-Paul Laroche, secrétaire-archiviste; M. Gaston Laliberté, trésorier; M. Antoine Morissette, Paul-Emile Larivière, Maurice Millier, James Pépin, Léo Letartes, directeurs.

L'élection fut présidée par M. Gérard Houle, vice-président du Conseil central de St-Hyacinthe, et M. Léonard Pion, président du Syndicat national du Tricot.

### A la Donahue

Le Syndicat des Employés de la Donahue a tenu récemment ses élections annuelles. M. Jean Jubinville fut élu président. Les autres officiers sont : M. Georges Lambert, vice-président; M. Lauréat Parent, secrétaire-archiviste; Mlle Pauline Berthiaume, trésorière; M. Emile Longchamps, Rhéaume Archambault et Mlle Marie-Jeanne Daunais, directeurs.

L'élection fut présidée par M. René Gosselin, président de la Fédération du textile, et par M. Georges Patenaude, agent d'affaires du syndicat.

## SHAWINIGAN

### La Tuque

Le Syndicat national de la Pulpe et du Papier de La Tuque (empl. heures) a procédé récemment à l'élection de ses officiers. M. Simon Lavoie a été réélu président. Les autres officiers sont : M. Georges Dion, 1er vice-président; M. Armand Lortie, 2e vice-président; M. Loyola Ménard, secrétaire-archiviste; M. Léo Laforce, secrétaire-trésorier; M. Francis Filion, secrétaire-correspondant; M. Lucien Brochu, assistant secrétaire-archiviste; M. Claude Banville, organisateur; M. Georges Descheneault, trésorier; M. Jos Roy, sentinelle; M. Jules Perron, gardien.

## ASBESTOS

### Elections

Le Syndicat national de l'amiante d'Asbestos a tenu récemment ses élections annuelles, à la salle St-Aimé. Le vote a été pris sous la présidence de M. Rodolphe Hamel, président de la Fédération nationale des Travailleurs de l'Industrie minière. M. Robert Toustant agissait comme secrétaire d'élection.

Les officiers élus pour le prochain terme sont les suivants : président, Armand Larrivière; vice-président, Oscar Champagne; secrétaire-trésorier, Raymond Pellerin; directeurs, Jean-Paul Roy, Eugène Gagné, Charles Dionne, Roméo Ross, Roland Gagnon, Laurent Michel; sentinelles, Aimé Siros; porte-drapeau, Jos Boilard.

## Nouvelle entente à la

# STANDARD PAPER BOX

Les quelque 120 employés de la Standard Paper Box, de Montréal, viennent de signer avec leur employeur une nouvelle convention collective qui leur assure des avantages sévères sur celle de l'an dernier.

Représentés par l'Union des Travailleurs du Carton et du Papier façonné, ils ont conclu un accord au premier stage des pourparlers, soit en négociations avec l'employeur.

En plus d'une augmentation de salaires générale de 5 cents l'heure, la nouvelle convention stipule : a) une classification des emplois avec minima; b) une augmentation du boni de production proportionnel à l'augmentation des taux horaires; c) temps et demi après neuf heures de travail par

jour, et cela dans tous les départements; d) sept fêtes chômées et payées; e) une somme de \$50, en plus des vacances régulières, à tous les employés de plus de 15 ans de service.

Le comité de négociations se composait, du côté syndical, de MM. Magella Martel, président du local; Paul-A. Gibeau, secrétaire, Georges Poitras, trésorier, et Gérard Poitras, agent d'affaires.

Toutes les clauses de la nouvelle convention sont adoptées avec effet rétroactif au 5 mai 1953.

## SAGUENAY LAC ST-JEAN

### Décret abrogé

La semaine dernière, les officiers négociateurs des Syndicats nationaux des Métiers de la Construction étaient convoqués par M. Roger Leclerc, conciliateur du ministère provincial du Travail, de même que les officiers négociateurs de l'Association des Constructeurs Saguenay-Lac-St-Jean Inc. Or, la partie patronale ne s'est pas présentée et de fait, il ne put y avoir de conciliation. C'était la quatrième fois que des rencontres de conciliation échouaient aussi stupidement.

Les syndicats nationaux avaient d'ailleurs demandé l'aide d'un conciliateur, à la suite d'une réponse de l'Association patronale refusant tout ce qui peut améliorer le décret 1743 et n'acceptant que ce qui ne peut rien leur coûter. La dite association recommandait même une réduction de salaire de 5 cents l'heure.

Devant tant de mauvaise foi, les représentants des syndicats nationaux, lors d'une assemblée régulière du Conseil régional de la construction, tenue le 10 juin courant, ont décidé de faire parvenir au ministre du Travail la résolution suivante : "En considération du fait que les négociations et conciliations n'ont pu aboutir à aucun résultat, la partie signataire au décret 1743, soit le Conseil régional Saguenay-Lac-St-Jean des Syndicats nationaux des Métiers de la Construction Inc., prie humblement l'honorable ministre du Travail d'abroger le dit décret 1743."

Comme vous pouvez le constater, les Syndicats nationaux de la construction ont tout fait pour s'entendre, mais devant les refus de la part de l'Association patronale, n'ont pu trouver d'autre moyen que de mettre fin à une convention qui dure depuis 1935. Cela signifie pour les ouvriers de la construction qu'à l'avenir il n'y aura aucune convention pour les protéger et qu'ils tomberont automatiquement sous la loi du salaire minimum, soit les salaires que stipule l'ordonnance No 4 : pour des hommes de compétence, 46



Le confrère Roger Fiset, qui était déjà agent d'affaires du Syndicat catholique des employés de garage de Québec et du Syndicat des employés des garages de Québec Power, qui vient d'être également choisi agent d'affaires du Syndicat des pièces et accessoires d'automobile nouvellement fondé à Québec. La fondation de ce syndicat complète l'organisation dans le domaine des services de l'automobile à Québec.

cents l'heure et pour les journaliers et les moins compétents, 40 cents l'heure pendant 48 heures par semaine et temps et demi après 48 heures.

Que les travailleurs de la construction, conscients de leurs responsabilités et conscients du danger actuel comprennent bien qu'un contrat ça se passe entre deux parties; que les syndicats ne peuvent signer à eux seuls une convention collective de travail et qu'ils comprennent et sachent bien sur qui il convient de faire porter le poids de leur blâme. Tous ces travailleurs comprendront quand ils feront partie des organisations ouvrières et qu'ils prendront une part active à leurs problèmes. C'est par l'union des intéressés qu'on pourra un jour

(suite à la page 3)

Achète bien  
qui  
achète  
chez

Dupuis Frères

RAYMOND DUPUIS, président

TELEPHONE

Plateau 5151

MONTREAL

865 est, rue Ste-Catherine

Jour de paye...  
jour d'épargne!

Pourquoi attendre à demain pour ouvrir votre compte d'épargne?

LA BANQUE ROYALE DU CANADA

# LA SEMAINE

## A LOUISEVILLE

### Poursuites contre les "policiers du 11 décembre"

Le 11 décembre dernier, les policiers provinciaux ont matraqué les grévistes de Louiseville. Ils en ont assommé plusieurs. Ils ont même logé une balle dans la mâchoire de notre confrère Adrien Dumas.

Ces faits là sont fixés dans la mémoire de tous les ouvriers de la province et pour longtemps. Mais ce qui a le plus scandalisé les gens, ce ne sont peut-être pas les brutalités elles-mêmes, mais le fait que les policiers semblaient devoir s'en tirer sans inconvénients.

Eh bien! non. Les ouvriers qui furent blessés ont décidé de demander aux tribunaux de leur faire justice et de montrer que si les représentants de l'ordre se permettent d'abuser des pouvoirs que la société leur a confiés, ils en seront punis.

Six ouvriers ont donc intenté des poursuites pour une somme globale de \$29,093 contre un groupe de 11 policiers provinciaux. Les policiers sont poursuivis conjointement et solidairement.

On les accuse d'avoir organisé une conspiration pour lire l'acte d'émeute avant même que des troubles puissent éclater et d'avoir décidé à l'avance de profiter de cette occasion pour faire subir des mauvais traitements aux grévistes.

Les ouvriers qui accusent sont les demandeurs: Adrien Dumas, Lucien Fortin, Sylvio Carpentier, Roland Béland, Jean-Paul Lamy et Roméo Millette.

Les policiers qui sont accusés sont les défendeurs: Paul Benoit, Benoit Casgrain, Hercule Mailloux, Rosaire Gauthier, Gérard Tapin, Emile Contant, Gérard Cabana, Marc Coallier, Gérard Timlin, Léo Lefebvre, Pascal Venditoli.

C'est le bureau légal Marchand et Lacourcière, de Trois-Rivières, qui a été chargé d'intenter les poursuites au nom des anciens grévistes.

Il est temps que les policiers, et tous les autres qui depuis tant d'années se moquent des droits de l'ouvrier, comprennent qu'on a fini de se laisser manger la laine sur le dos.

Les deux parties ont échangé la liste des amendements que chacune d'elle désire apporter à la présente convention.

L'Hôpital Sainte-Thérèse est assisté dans ces négociations par l'Association des Services Hospitaliers de Québec, représentée à la table des négociations par M. Louis Bilodeau, de Québec, secrétaire de la dite Association, tandis que Georges-Etienne Hébert dirige les négociations pour la partie syndicale.

#### Chez les employés municipaux

Les employés de la Cité de Shawinigan ont procédé à l'élection des officiers de leur syndicat au cours d'une assemblée générale tenue la semaine dernière, avec le résultat que David Pelletier et Roméo Vallières ont été réélus aux postes respectifs de président et vice-président. Le nouveau secrétaire élu est Paul Ouellet tandis que Paul Beaudet est devenu trésorier. Les directeurs sont Georges Samson et Roméo Hill et la sentinelle Paul Lapointe.

On sait que ce syndicat est à préparer ses amendements pour les négociations qui doivent être entamées sous peu avec les autorités de la Cité.

#### Syndicat de la Belgo

La semaine dernière avait lieu la mise en nomination pour l'élection des officiers du syndicat de la Belgo.

M. Jos. Viboux fut réélu par acclamation pour un autre terme comme président. Léo Croisette fut élu 1er vice-président; Antonin Lefebvre, 2e vice-président; Déus Hébert, secrétaire-archiviste; Yvanhoe Savard, secrétaire-trésorier; Armand Ricard, secrétaire-financier et Sylvio Morin, sentinelle.

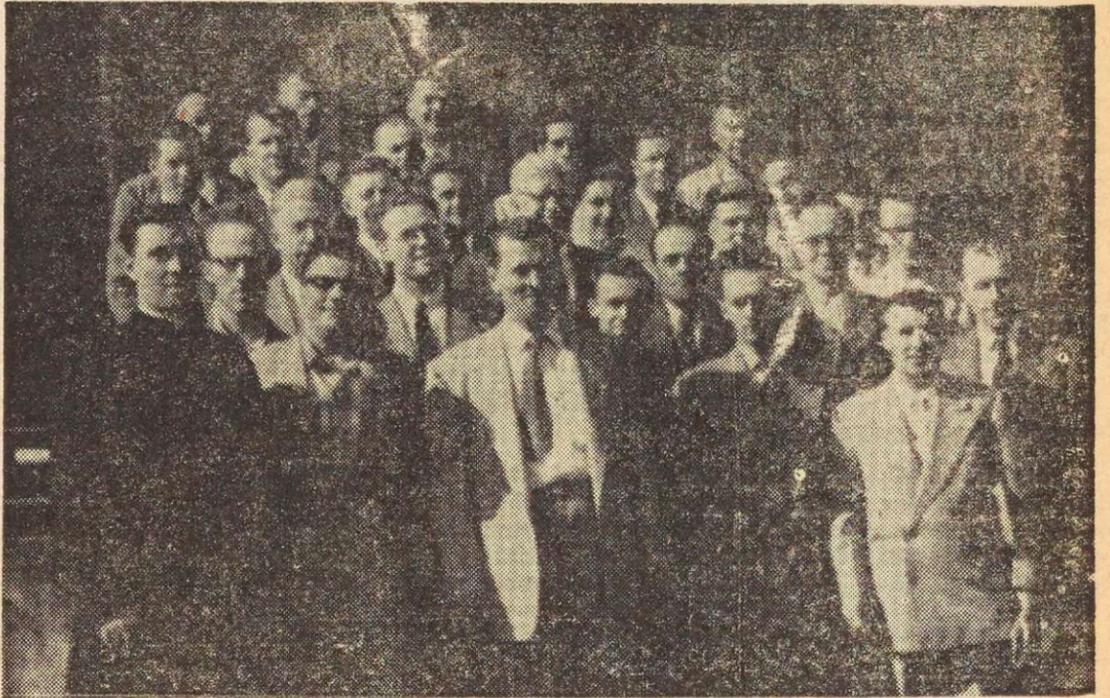
Il y aura élection au poste de secrétaire-correspondant et assistant-secrétaire-archiviste.

#### ST-HYACINTHE

Lors de sa dernière assemblée générale, le syndicat de la Métallurgie Inc. de Saint-Hyacinthe a procédé à l'élection de ses officiers. Tous furent réélus pour un second mandat.

M. Léopold Thelmosse demeure donc le président. Les autres officiers sont Georges Jacques, vice-président; Georges Laprade, secrétaire-archiviste; Origène Joyal, secrétaire-financier; Maurice Bachand, secrétaire-trésorier; Jean-Guy Lussier et Alcide Vanasse, directeurs.

## RENCONTRE DES CHANTIERS MARITIMES



Les employés des chantiers maritimes de la province de Québec se réunissent ces jours derniers pour étudier ensemble des divers problèmes qui se posent dans leurs usines respectives. Les chantiers de Lauzon, Sorel et Montréal étaient tous très bien représentés, comme le démontre notre photo, prise à l'issue de la journée d'étude. On reconnaît au premier rang, M. l'abbé Jean-Marie Lafontaine, aumônier de la Fédération nationale de la Métallurgie; S.-T. Payne, vice-président de la même Fédération, qui a présidé la journée d'étude; J. P. Kiopini, président du conseil central de Sorel où se tenaient les assises, et agent d'affaires du syndicat local. Dans le groupe, on reconnaît des délégués des trois centres. Ils ont discuté les amendements qui devront être apportés aux conventions lors des négociations.

## SAGUENAY

(suite de la page 2)

faire respecter, selon notre législation ouvrière, tous les droits des travailleurs.

#### Entente chez les employés municipaux de Chicoutimi

Nous sommes heureux d'annoncer que le Conseil municipal de la cité de Chicoutimi a su comprendre les besoins de ses employés. En effet, une nouvelle entente vient d'être conclue décrétant qu'à l'avenir les employés municipaux de Chicoutimi ne travailleront que 50 heures par semaine avec pleine compensation; auparavant ces employés travaillaient 30 semaines de 60 heures et 22 semaines de 54 heures. A partir du 13 mai, ces employés travailleront 5 journées de 9 heures et termineront leur travail le samedi midi.

De plus, ils ont obtenu une augmentation de salaire de 2 cents et demi pour les employés payés à l'heure et \$1.25 par semaine pour ceux payés à la semaine. Cette augmentation est rétroactive au 1er janvier 1953. On constate également que l'entente accorde une somme de 25 cents l'heure additionnelle pour le travail supplémentaire et un minimum de deux heures payées pour tout appel d'urgence. Il faut noter également que toute fête proclamée fête civique par le Conseil sera considérée comme fête chômée et payée et ceci en plus des fêtes chômées et payées déjà stipulées à la convention collective. Il y a aussi amélioration dans les clauses de congés en cas de maladie et de règlements de griefs. Le Conseil municipal de la cité de Chicoutimi ne se contente pas de toujours piétiner à la même place, il a pour devise d'aller de l'avant et de progresser. Ce que nous venons de relater prouve que les dirigeants de Chicoutimi sont à la hauteur de leur position.

## SHAWINIGAN

#### A l'Hôpital Ste-Thérèse

Une première séance de négociations a eu lieu jeudi le 11 juin entre le Syndicat national des Employés d'Hôpitaux de Shawinigan Falls Inc., et les autorités de l'Hôpital Sainte-Thérèse de Shawinigan en vue d'amender la convention collective intervenue entre les parties et qui expire le 13 juillet.

## A LA VERNEY MILLS

### H'stoire de quatre griefs

On n'obtient pas toujours gain de cause à l'arbitrage, mais il est bon de signaler quand même les décisions de ces tribunaux, favorables ou défavorables.

A la Verney Mills de Granby, le tribunal d'arbitrage formé pour étudier certains griefs, vient de rendre ses décisions. Il se composait de Me Jacques Fournier, de Montréal, président, Me Pierre Vadboncoeur, arbitre ouvrier, et M. Jacques Labrecque, industriel de Montréal, arbitre patronal. Le confrère Fernand Villeneuve agissait comme procureur syndical.

#### 1er cas

Le syndiqué Honorius Bisailon fut congédié au mois de juillet 1952. Il fut congédié parce qu'il parlait à des amis. Le contremaître se fâche, perd la tête et le congédie. Négociation du grief, conciliation, arbitrage, décision unanime. Le tribunal recommande la réinstallation de l'employé congédié, avec pleine rétroactivité de son salaire perdu, soit \$1,600.00.

La compagnie accepte la sentence, reprend Bisailon et congédie le contremaître.

#### 2e cas

La compagnie avait créé, en décembre 1951, une nouvelle tâche et, comme d'habitude, avait oublié de consulter le syndicat. Ce changement avait été imposé. La décision rendue par le tribunal recommande que ces employés, 4 ou 5, reçoivent l'augmentation équivalente à l'augmentation du travail imposé.

Cette sentence équivaut à une rétroactivité variant de \$100 à \$600.00 dans certains cas.

#### 3e cas

Au printemps dernier, au retour de la grève, l'employeur impose une augmentation de 50% sur certaines tâches des tisserands. Le tribunal suggère qu'une étude des temps soit faite conjointement, par la partie patronale et la partie ouvrière. Ce qui fut fait. Il existe une différence dans l'analyse des tâches, elle n'est pas étudiée par le tribunal qui la met simplement de côté pour accepter (le président et l'arbitre patronal), l'exposé de la compagnie. Le tribunal n'a pas tenu compte de la preuve de fatigue faite par les employés et que la compagnie n'a d'ailleurs pas niée.

Résultat: les ouvriers subissent une majoration de leur travail.

#### 4e cas

Sur 6 à 9 métiers, la compagnie impose une augmentation de tâche de 50%. Le syndicat fait la preuve de fatigue par le témoignage des employés forcés de travailler sur ces métiers. Le tribunal ne bronche pas et les employés doivent continuer à se fatiguer...

Nous sommes heureux de la décision dans les deux premiers cas. Quant aux 3e et 4e cas, il faut relire la décision du tribunal afin de se bien convaincre que tous les arbitres n'ont pas les qualifications requises pour rendre justice, surtout lorsqu'il s'agit de fatigue professionnelle.

Dans les deux derniers cas, nous soulignons qu'une étude conjointe a été faite et voici ce qu'en dit la sentence:

"Malheureusement, le Tribunal n'a pas eu l'opportunité d'opérer lui-même une étude chronométrique de la tâche, ni d'en obtenir une d'un assesseur neutre.

"De plus, les bases de calcul du syndicat et de la compagnie sont tellement opposées que, sans douter aucunement de la parfaite honnêteté des parties en cause, mais en toute justice pour chacune des parties, le Tribunal se voit dans la triste obligation de délaissier cette preuve qui aurait dû être le fondement de son jugement, à savoir: l'étude chronométrique".

Plus loin on lit: "Les salaires n'ayant pas diminué, la production ayant augmenté, le Tribunal n'ayant connu d'aucune augmentation dans la susceptibilité à la maladie, accidents du travail ni dans le temps perdu par la maladie, virement de main-d'oeuvre stabilisé, pas plus de griefs;

CONSIDERANT qu'aucune preuve suffisante n'a été présentée à l'effet que l'augmentation de tâche reprochée à la compagnie a imposé aux employés concernés une fatigue industrielle dépassant les bornes de la productivité humaine, le Tribunal RECOMMANDE que soit maintenue la tâche imposée par la compagnie".

Ce qui équivaut presque à dire: "personne n'est mort, et même si je ne comprends rien la compagnie doit avoir raison".

Pourtant des témoins, eux-mêmes affectés, sont venus déclarer: a) que cette tâche est impossible à accomplir la plupart du temps. Pression constante exercée sur l'ouvrier par la cadence du travail, le contremaître exige une haute production;

b) Un autre a préféré perdre son ancienneté plutôt que d'accepter ce travail;

c) D'autres ouvriers auraient refusé cette tâche même avec une augmentation substantielle de salaire;

d) Un autre a mal aux reins, aux jambes, même son caractère est altéré.

Et toute cette preuve fut rejetée et surtout non contredite par la compagnie.

## NOS EXCUSES à ces abonnés

Nous prions nos abonnés de Naudville de nous excuser si leur exemplaire du Travail du 29 mai ne leur est pas parvenu. Le maître de poste vient de nous informer que les numéros qui leur étaient destinés ont été complètement endommagés par l'eau, à la suite d'un incendie qui a partiellement ravagé un édifice de la Poste.

## MONTREAL

## La grève chez Grover's a pris fin

La grève qui durait depuis sept mois à la compagnie Grover Mills de Montréal a pris fin cette semaine par la signature d'une nouvelle convention collective. Mardi, le 16 juin, les ouvriers retournaient au travail. Ils avaient quitté les machines en fin de novembre dernier.

Tous les travailleurs syndiqués de la province seront heureux d'apprendre que la patience et les souffrances de leurs confrères de Grover Mills n'ont pas été vaines. En effet, ce n'est pas la tête basse, mais le front haut qu'ils sont retournés à l'usine, car leur fidélité leur a permis d'obtenir justice. L'accord qui fut signé fait droit à leurs principales revendications.

La grève de Grovers restera dans l'esprit des travailleurs canadiens-français à la fois comme un symbole de courage et comme un scandale. Elle apparaît comme un symbole de courage lorsqu'on pense à la générosité et à la fermeté de ces ouvriers. Elle apparaît comme un scandale quand on songe que c'est en refusant une sentence arbitrale que le patron les a forcés à quitter l'usine.

M. Grover s'est obstiné pendant sept mois à prétendre que la sentence arbitrale ne voulait pas dire ce que les arbitres y avaient écrit. Il a fallu l'admirable patience de nos confrères pour le ramener finalement à la raison.

Mais c'est avec effroi qu'après un tel conflit, on pense à la responsabilité qui pèse sur celui qui en fut la cause.

# MAISON POUR

Pour diverses raisons, d'ordre social ou économique, le Comité opta unanimement pour la formule de la maison unifamiliale ou de maison seule, sans loyer.

c) Quelles sont les mensualités maxima qu'un ouvrier peut normalement payer sur un plan de remboursement à 20 ans?

L'on s'accorda pour fixer le montant à \$37.00 par mois, ce montant comprenant le remboursement sur capital, les intérêts, les taxes et les assurances.

### B- Difficultés à surmonter

Après avoir établi ce point de départ : construire une maison familiale n'exigeant pas du futur propriétaire des versements mensuels excédant \$37.00, nous avons considéré les difficultés que l'on pourrait rencontrer.

Les difficultés nous apparurent comme provenant :

a) de la spéculation sur les terrains et les matériaux, du profit excessif réalisé par les entrepreneurs;

b) des taxes trop élevées dans certaines municipalités, l'absence des services essentiels en d'autres;

c) du manque d'argent pour que le futur propriétaire finance temporairement la construction de sa maison, et fasse le dépôt initial de 20% après 30 jours de la

fin des travaux;  
d) du manque d'expérience du futur propriétaire dans l'élaboration d'un plan d'habitation et de son manque de prévoyance dans la détermination des possibilités de payer.

Pour obvier à la plupart de ces inconvénients sérieux, le Comité conclut, après études, que le Conseil Central devait, au moins pour ce qui le concerne

a) éviter la spéculation et le profit excessif en se constituant acquéreur d'un terrain, acheteur des matériaux et entrepreneur;

b) construire sur des terrains situés autant que possible en dehors des limites de la Cité de Québec;

c) faire un plan de maison familiale avec soin, construire la maison-type conformément à ce plan, et si la chose s'avère un succès, continuer la construction de cette même maison en groupes de 10.

### C- Le problème financier

De tous les problèmes, le plus grave n'était pas encore résolu : celui de la finance. Le Comité aborda ce problème d'une façon méthodique. Il distingua trois aspects au problème financier.

a) l'aspect "finance temporaire" c'est-à-dire l'argent nécessaire pour toute la période

de allant du début de la construction jusqu'au moment où une institution prêteuse consentira à verser la somme au futur propriétaire.

Le Comité s'accorda pour conclure que le Conseil Central serait en mesure de constituer un fonds pour faire "la finance temporaire".

b) l'aspect "mise initiale" c'est-à-dire, le montant de 20% du prix de la maison que le futur propriétaire doit normalement posséder ou emprunter sur seconde hypothèque.

Le Comité conclut que la mise initiale ne doit pas dépasser la somme de \$500.00. La réduire au minimum, de sorte qu'elle ne soit pas un obstacle pour un ouvrier sobre et honnête, à l'acquisition d'une maison.

c) l'aspect "finance permanente". Cet élément n'étant pas de notre domaine, il devait être matière à négociation postérieure avec les institutions intéressées.

### D- Le problème de la mise de fonds initiale

Pour réduire la mise de fonds exigible à son plus strict minimum, le Comité fut d'accord pour conclure qu'il fallait être en mesure de l'évaluer d'abord et à cette fin il fallait :

a) construire une maison-type

## POUR REPONDRE

# QUELLE SORTE

## Le président de la C.T.C.C. écrit à M. Guindon

Montréal, le 15 juin 1953  
Monsieur Léo Guindon,  
président,  
L'Alliance des Professeurs  
Catholiques de Montréal,  
184 est, Blvd St-Joseph,  
Montréal, P.Q.

Cher monsieur Guindon,  
J'ai vivement apprécié d'être invité à votre assemblée de ce soir, au Plateau. J'aurais voulu pouvoir me dégager à temps pour être des vôtres et me réjouir avec vous tous du fait que la Cour suprême du Canada a mis à la raison la Commission de Relations ouvrières en donnant justice à l'Alliance. Cette décision a été reçue avec joie dans le monde du travail.

Malheureusement, je n'ai pu faire contremander une réunion de très grande importance qui doit être tenue ce soir. La Cour suprême a, en somme, décidé que l'Alliance n'avait jamais perdu son certificat de reconnaissance et qu'elle le détient toujours. De plus,

par voie de conséquence, la convention collective signée avec une autre association devient automatiquement nulle et de nul effet. La Commission de Relations ouvrières comprendra sans doute l'erreur grave qu'elle a faite et espérons qu'elle ne récidivera pas. Quant à la Commission des Ecoles catholiques de Montréal, elle devrait se rendre compte qu'il y a eu assez de procédures à date et qu'il est temps d'en arriver au mérite des problèmes qui se posent.

Je vous prie donc de m'excuser auprès des instituteurs présents à votre assemblée, en leur transmettant mes meilleurs vœux.

Veuillez agréer, cher monsieur Guindon, l'expression de mes meilleurs sentiments, et croyez-moi,

Votre tout dévoué,  
GERARD PICARD,  
Président général CTCC

Il est assez normal que nos lecteurs se demandent maintenant quelle espèce de maison on a construit pour \$6,000 dollars. En voici la description faite par M. Roland Côté, président d'une Caisse populaire québécoise et membre du comité du logement du Conseil central de Québec.

### SOLIDE ET CONFORTABLE

Les détails révélés par M. Côté laissent voir que c'est une maison solide, aisée à chauffer durant les hivers excessifs de la région, et répondant aux standards ordinaires de la construction.

Maison unifamiliale, elle a 26' de façade et 24' de profondeur. Elle compte deux étages complets, surmontés d'une toiture à croupe, avec aiguille de 4 1/2'. En voici une

description où, selon la coutume, l'apostrophe (') signifie pied, et la double apostrophe (") signifie pouce :

Empattement : en béton de 2' x 1', avec drain agricole tout autour à l'extérieur, relié directement à l'égoût.

Solage : en béton de 10" d'épaisseur, de composition acceptée selon les standards courants. (Les espaces libres de la jonction entre les solives du rez-de-chaussée et les murs extérieurs sont bourrés de laine minérale).



Murs extérieurs (décrits du dehors au dedans) : bardeau

d'amiante; papier de construction lourd; charpente en mardriers d'épinette de 2", délardés et calfeutrés au plastique à air comprimé; papier lourd; tringlage (et chambre d'air) de 7/8"; Insul-Board; tringlage (et chambre d'air) de 7/8"; finition intérieure en gyproc, joints tirés.

Plancher de cave : couche de moëllons, 2" de pierres concassées, 3" de béton fini à la truelle, avec drain aménagé au centre et relié à l'égoût.

Hauteur de cave : 6'6" sous la poutre centrale, et 6'8" sous les solives du plancher du rez-de-chaussée.

Plancher du rez-de-chaussée : poutre centrale de 6" x 10", soutenue en son centre d'un pilier sur empattement spécial; solives non-blanchies (12" de longueur) de 2" x 8" à 20" de centre à centre, prises à moitié dans le béton du solage et solidées entre elles par des choix de St-André; un planchéage en épinette de 7/8"; un papier de construction lourd; un tringlage (et chambre d'air) de 7/8"; un plancher de bois franc régulier et sablé.

Hauteur du rez-de-chaussée : 8', de plancher fini à plafond fini.

Plafond du rez-de-chaussée : tringlage de 7/8" sur solives, puis gyproc.

Plancher de l'étage : (charpente ajustée sur une cloison de soutènement et sur une poutre auxiliaire de cette cloison au mur extérieur), solives non-blanchies de 2" x 8" à 20" de centre à centre solidées entre elles par des choix de St-André; faux-plancher en épinette de 7/8"; plancher en croisement d'épinette de 7/8" (planches sablées de 3" de largeur).

Hauteur de l'étage : 8', de



Délégués des divers syndicats au congrès annuel de la Fédération nationale des Employés du Bas façonné et circulaire. Le congrès fut tenu à Sorel, en fin de semaine dernière. On pourra lire, dans une autre colonne, le compte-rendu de ce congrès.



Vendeur autorisé  
CHEVROLET et OLDSMOBILE  
CAMION CHEVROLET

Pièces de rechange  
GENERAL MOTORS

Autos usagées  
parfaitement reconditionnées

Service de 24 heures

Coin Amherst et De Montigny,  
MONTREAL

# \$6000.



(Suite de la première page)

a) pour en établir le coût réel;  
b) en établir la valeur marchande ou commerciale;  
c) établir ou faire établir le montant maximum qu'une institution-prêteuse se serait disposée à consentir au futur propriétaire.

#### 4. - Autorisation du Conseil Central

Voilà les conclusions du rapport fait à l'assemblée générale du Conseil Central, au mois de mars dernier, par le "Comité du logement".

Ces conclusions peuvent être matière à discussion. Question de fait le Conseil Central ne les discute pas il nous accorda entière liberté et confiance.

Le Comité demanda l'autorisation d'acheter un terrain, d'acheter les matériaux nécessaires et de construire la maison-type, cette autorisation fut accordée et les fonds nécessaires mis à notre disposition.

Un plan de maison fut mis au point et dès le début du mois de mai, les travaux commencèrent. La maison-type est quasi terminée, et vous aurez l'occasion de la voir.

Son coût ne dépasse pas \$6,000, le terrain compris. En réponse à vos questions, nous pouvons vous fournir tous les chiffres nécessaires.

Voilà la première expérience du Conseil Central des Syndicats ca-

tholiques de Québec. Mais il nous en reste une seconde à faire.

#### II - Le projet de cette année

Pour en avoir le cœur net, nous voulons faire une seconde expérience. Nous voulons construire 10 maisons, en tous points conformes à celle que vous venez de visiter. Ici votre collaboration sera probablement nécessaire. La réunion de ce soir est en quelque sorte une première séance de négociation.

Vis-à-vis les institutions prêteuses, le Conseil Central s'engage

- 1° - à construire 10 maisons en tous points semblables à la maison-type;
- 2° - à financer temporairement la construction de ces maisons;
- 3° - à les attribuer à 10 membres des syndicats catholiques aux conditions qu'il verra à fixer lui-même.

#### III - Demande aux Caisses Populaires

Votre collaboration, c'est à ce point que nous la sollicitons. Nous le faisons d'une manière bien précise, nous la présentons sous forme de questions bien claires

1. - quel montant les Caisses populaires, sont-elles en mesure de prêter sur la maison-type au futur propriétaire?
2. - Etes-vous en mesure, collectivement ou individuellement, de garantir au Conseil Central que vous prêterez à 10 futurs propriétaires le montant nécessaire déterminé par votre réponse à la première question?

\* \* \*

Une réponse sans équivoque à ces deux seules questions déterminera la poursuite de notre plan. Nous vous soumettons sincèrement ces questions, convaincus qu'elles tombent dans un auditoire composé de gens qui ne demeurent pas sourds aux cris d'une population qui demande désespérément une maison pour y abriter le fruit de leur amour.

Je vous remercie de votre bonne attention. Mais aussi je remercie les autres membres du "Comité du logement" et tous les membres du Conseil Central de Québec, sans oublier les ouvriers qui ont donné le meilleur d'eux-mêmes à la construction de "notre" maison de Sainte-Monique des Saules.

## A LA QUESTION

# DE MAISON ?

plancher fini à plafond fini.  
Plafond de l'étage : gyproc; tringlage (et chambre d'air) de 7/8"; solives de 2" x 5" à 20" de centre à centre solidées entre elles par des croix de St-André; 4" de laine minérale en vrac entre les solives.

Couverture : charpentée en 2" x 5" à 20" de centre à centre; forme à croupe avec aiguille de 4 1/2' entre les solives; charpente soutenue par de nombreux colombages (bonshommes) en 2" x 4", et recouverte d'un planchéage de 7/8" puis d'un bardeau d'asphalte collé de 210 livres.

Cheminée (intérieure) : en brique, carrée de 21" de côté, avec tuyau rond de 8" de diamètre; porte de ramonage dans la cave; deux aménagements pour entrée de tuyaux de chauffage, l'un dans la cave et l'autre dans la cuisine, prévoyant l'éventualité d'un chauffage central ou régulier.

Plomberie : tuyaux de cuivre, drain de fonte et tuyaux galvanisés; toilette posée au rez-de-chaussée, de même que des conduites d'eau pour lavabo (mais lavabo non fourni); chambre de bain complète à l'étage, c'est-à-dire bain, toilette et lavabo, fournis et posés; évier de 16" x 24" dans la cuisine; robinet spécial à l'extérieur du solage.

Electricité : le 110v. et le 220 v. installés; 40 sorties régulières; une sortie spéciale pour poêle électrique; un circuit libre dans la boîte d'entrée pour utilisation advenant que le propriétaire décide d'installer un chauffe-eau électrique.

Autres détails : cuisine, salon, boudoir et demi-chambre de bain au rez-de-chaussée; quatre chambres et une chambre de bain complète à l'éta-

ge; cinq garde-robes; escalier ayant 7 3/4" de coitremarce à contremarce (avec marche excédant de 1 1/4"), hauteur de marche de 8"; aire de fenêtres généreuse en proportion de l'aire de plancher de chaque pièce et de la cave.



#### COMMENT EXPLIQUER?

Pour posséder et habiter cette maison unifamiliale, le nouveau propriétaire n'a à déboursier qu'un versement initial n'excédant pas \$500. Le reste du coût, selon le plan des Syndicats catholiques, est hypothéqué à 20 ans. En bénéficiant de la législation pro-

vinciale, des mensualités n'excédant pas \$37 suffisent pour rembourser le capital, les intérêts, les taxes et l'assurance.



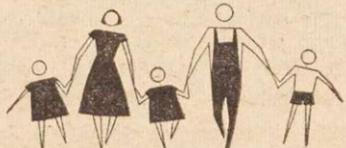
Le coût total de la maison, soit \$6,000, comprend le prix du terrain. Les Syndicats catholiques, afin d'aider le plus possible à l'ouvrier, se sont assurés d'une grande étendue de terrain, de sorte que chaque lot ne revient qu'à \$315. Outre cette somme et un 5 p.c.

nécessaire à l'administration, le reste du \$6,000 passe en quelques sous-contracts, en matériaux et en main-d'oeuvre.

Pour réussir à construire la maison-type à aussi bon marché, les ouvriers ont-ils travaillé à rabais? Non, ils ont reçu leur plein salaire régulier.

Les ouvriers ont-ils entrepris un "marathon" pour finir la besogne dans le moins de temps possible? Encore non. En preuve, le Comité du logement avait offert l'ouvrage général de menuiserie en sous-contrat. On avait fait une soumission de \$1,550. Le Comité a embauché le soumissionnaire et ses hommes, les faisant travailler à l'heure, et le travail lui a coûté \$1,515.95, ce qui est à peu près équivalent.

## PROTEGEZ-VOUS CONTRE LES FRAIS MEDICAUX CHIRURGICAUX ET HOSPITALIERS



LA C.T.C.C. RECOMMANDE A TOUS SES SYNDIQUES

LES SERVICES DE SANTÉ DU QUÉBEC

Siège social: 38, rue Caron, Québec, P. Q.

### SOREL

## LES GARS DU TITANIUM RECLAMENT DES AMENDEMENTS

L'Union des ouvriers du fer et du titaniu de Sorel vient d'avertir la compagnie qu'elle désire entreprendre des négociations en vue d'amender la convention collective de travail qui régit l'industrie.

Cette convention expire le 25 juillet prochain. Les premières rencontres doivent avoir lieu incessamment.

Les travailleurs demandent entre autres choses : 1) que la compagnie s'engage à ne pas entraver les activités syndicales; 2) que les employés couverts par la convention et qui ne sont pas membres de l'union, soient forcés de le devenir dans les 30 jours suivant la signature de la convention, comme condition de leur emploi; 3) le droit de séniorité départementale pour les promotions. "Dans le cas d'une promotion à une occupation non couverte par l'unité des négociations, l'opportunité sera donnée à l'employé dont la séniorité sera supérieure d'être mis à l'essai pour une période de 30 jours"; 4) la semaine régulière de travail de 42 heures; 5) une prime de 6 cents pour les employés de l'équipe de l'après-midi et de 8 cents pour l'équipe de nuit; 6) les jours suivants en congés payés : le Jour de l'An, le Vendredi-Saint, l'Ascension, la St-Jean-Baptiste, la fête du Canada, la fête du Travail, l'Immaculée-Conception, la Noël; 7) une semaine de vacances après un an et deux semaines après trois ans; 8) un plan d'assurance-hospitalisation, administré par la compagnie et dont elle fournira 50% des primes; 9) l'établissement d'un fonds de pension; 10) un engagement de la part de la compagnie, pour que toutes les recommandations relatives à la sécurité, la santé, la fatigue industrielle excessive qui seront formulées par les inspecteurs ou les médecins hygiénistes nommés en vertu de la loi de établissements industriels et commerciaux, soient exécutées dès que portées à la connaissance de la compagnie.



Organe officiel de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada. Paraît tous les vendredis.

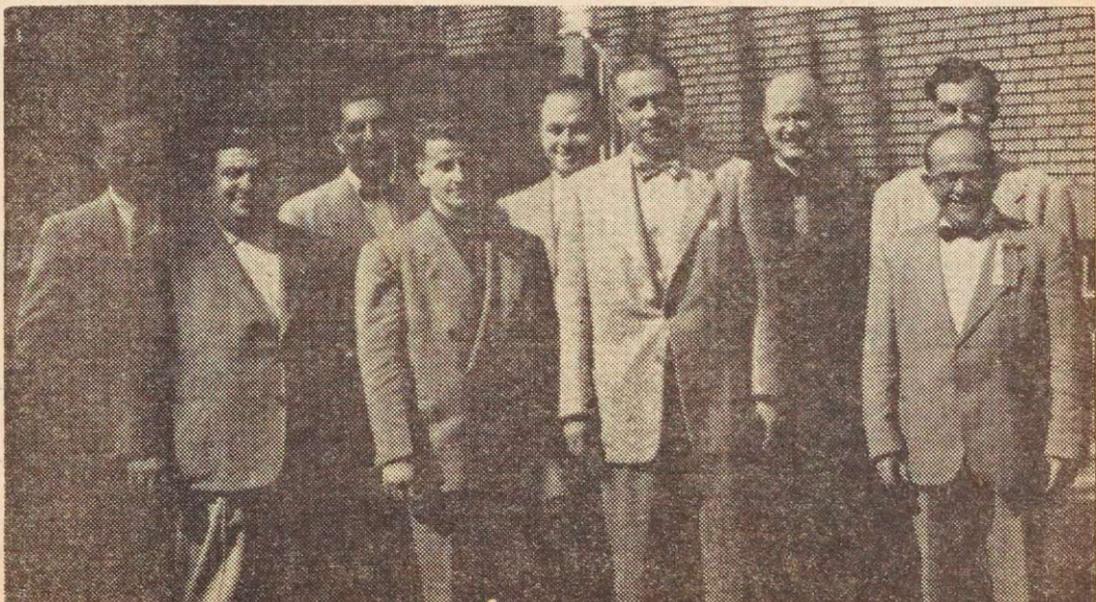
Directeur GERARD PELLETIER

Administrateur : ROGER MCGINNIS

Bureaux : 1231 est. rue DeMontigny, Montréal - FA. 3694  
Abonnement : Un an, \$1.50; le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada et imprimé par L'Imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est. Montréal. Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.

Ministre des Postes, Ottawa.



Les nouveaux élus de la Fédération nationale des Employés du Bas façonné et circulaire. De gauche à droite : Me Albert Côté, aviseur technique de la Fédération; Roméo Vallée, agent d'affaires (Sherbrooke); Maurice Guertin, secrétaire (Farnham); Henri Lemoyne, 3e vice-président (Drummondville); Lionel Carrière, 1er vice-président (St-Hyacinthe); Evangéliste Moreau, réélu président (Sherbrooke); l'abbé Mailloux, aumônier de Sherbrooke; Joseph Jutras, 2e vice-président (Plessisville); et Rolland Dubois, trésorier (Sherbrooke).

# TRAVAIL ET FOYER

“MYSTERES DE LA VIE”

## Nos enfants croient-ils aux “sauvages” ?

“Qu'est-ce que tu fais Jeannot ?” Papa, je regarde dans le chou, pour voir si le petit frère serait arrivé”.

A trois ans, Jeannot commence à s'intéresser à tout ce qui l'entoure et pose des questions sur les “mystères de la vie”.

Devant certaines questions classées embarrassantes, une quantité de parents évitent les réponses justes, qu'ils trouvent trop compromettantes, et donnent, pour satisfaire la curiosité enfantine, les versions “choux” et “sauvages”. Autrefois, cela pouvait régler une partie du problème; les enfants, à demi-satisfaits en restaient là, bien souvent, et les parents avaient une tranquillité relative. Mais les temps ont changé. Les Jeannot d'aujourd'hui ont une curiosité mise en éveil très jeune par le monde moderne où nous vivons. Ils exigent des réponses aux questions qu'ils posent, des réponses qui satisfassent leur curiosité légitime et ne soient pas un opium qui les endorment jusqu'à l'adolescence, c'est-à-dire jusqu'au moment où ils entreront dans ce monde rempli de contradictions et de non-compréhension.

Et, surtout, nous les parents ne nous berçons pas d'illusions. Les versions pour le moins baroques que nous donnons aux enfants de 4, 6 ou 8 ans, n'aident aucunement à leur éducation. Au contraire. Ils cherchent ailleurs, là souvent où ils sont le moins susceptibles de trouver la vérité, une réponse aux questions qui les tracassent. Et cela, indépendamment de notre volonté, tout simplement parce que c'est pour eux un besoin de connaître.

### Ça les gêne !

Pour plusieurs parents, parler à leurs enfants de ces “choses”, est souvent bien embarrassant et cause des maux de tête. Ils ne savent pas comment dire, quoi di-

re et surtout quand s'arrêter. Faut-il répondre seulement aux questions posées, ou en profiter pour en dire un peu plus long? De là, dans la plupart des cas, un silence qui, tout en apportant une certaine paix aux parents, quand les enfants sont jeunes, n'en est pas moins lourd de conséquences au moment des grandes crises. A quinze ans, nos enfants viendront à nous au temps de cafard, de difficultés nous prendront pour confidents, nous regarderont non seulement comme les parents qui permettent et défendent mais comme les amis à qui ils peuvent tout confier parce qu'ils sont capables de tout comprendre, si, lorsqu'ils avaient 5 ans, nous n'avons pas employé de faux-fuyant, de portes de sortie, quand ils venaient à

nous en toute confiance, croyant que nous étions les seuls à pouvoir apporter une réponse.

Si, au contraire, nous leur forgeons des histoires de “sauvages”, nos petits découvriront plus tard, à l'école, par des compagnons plus instruits qu'eux, que nous leur avons menti. Alors, toute la confiance qu'ils avaient mise en nous en sera diminuée. “Si maman m'a raconté des blagues là-dessus, ça veut dire qu'elle m'en a raconté aussi sur d'autres choses”.

### La peur

Trop de parents, encore aujourd'hui, ont une peur quasi maladive pour tout ce qui touche de près ou de loin au problème sexuel de leurs enfants. Ils y voient immédiatement l'angle “mal”, “péché”; ils évitent le sujet en le contournant le plus longtemps possible.

Si les mamans pouvaient supposer quel choc elles évitent à leurs enfants, à l'adolescence en orientant leur éducation dès le jeune âge, elles n'hésiteraient pas.

### Ne pas les tromper

Ne pas tromper nos enfants avec des histoires de choux et cigognes ou tout autre mensonge mais leur dire la vérité, c'est notre devoir. Ils ne demandent pas de grandes explications, tout juste ce qui leur faut pour calmer leur curiosité. Il ne s'agit pas de tout raconter d'un seul coup mais de répondre, à mesure, à chaque question. Surtout ne laissons pas à d'autres qu'à nous les mamans, le soin d'instruire nos enfants sur ces questions délicates. Et, commençons quand ils sont jeunes, au moment où l'on sent ce point d'interrogation devant la vie exprimé dans les nombreuses questions qui nous tapent tant sur les nerfs, à certains jours...

### Nous-mêmes

Le travail que nous refusons de faire, par gêne, embarras ou peur d'être maladroit, ce travail-là, d'autres le feront et d'une manière beaucoup moins adroite avec beaucoup moins d'amour et de véracité.

Parce que nous n'avons pas seulement à loger et vêtir nos enfants, mais à travailler à en faire des hommes les plus complets possible, il nous est demandé de passer à travers certaines situations embarrassantes pour assumer dans son entier notre rôle d'éducateurs. Nos enfants seront, à 15 et 20 ans, ce que nous les aurons faits à 5 ans. La portée de nos réponses la véracité de nos réponses n'est pas à négliger.

## VACANCES

Montagnes,  
un jour où le ciel sera clair,  
nous marcherons vers vous,  
accueillez-nous.  
Forêts,  
un jour où le vent sera fort,  
nous marcherons vers vous,  
accueillez-nous.  
Plages qui sont au bord des mers,  
laissez-nous nous étendre,  
nos bras sont fatigués,  
nos oreilles meurtries,  
nous avons travaillé.  
Montagnes, forêts, mers,  
nous sommes ceux du fond des villes,  
nous venons vous porter le salut de l'usine,  
vous qui venez du fond des temps,  
nous venons du fond de la ville,  
nous ne nous étions jamais rencontrés.  
Vous nous apprendrez à être immobiles,  
nous viendrons nombreux pour ne pas être intimidés,  
et nous ramènerons de vos cimes,  
pour le raconter à l'usine,  
ce que veut dire “Liberté”.

(Poème écrit par un ouvrier de France)

## Ma cousine...

Je connais une femme que les magazines ne citeraient pas en modèle, mais qui a gagné ma plus grande admiration. Les qualités qu'on met en vedette dans les reportages de pages féminines, elle ne les possède pas. Elle n'est pas mince et jolie, ni tirée à quatre épingles. Sa maison n'est pas toujours reluisante comme un sou neuf, et ses enfants ont bien souvent les genoux râpés.

Mais à mon avis elle possède la qualité la plus féminine et la plus essentielle: elle rend sa famille heureuse. Elle est économe par nécessité, mais ses enfants sont bien nourris et ne sont pas déguenillés. Une mère de sept enfants qui réussit cela a plus de mérite à mes yeux que n'importe quel politicien.

Cette femme est ma cousine et elle vaut que je vous la présente de façon plus complète. Elle n'était plus une toute jeune fille quand elle s'est mariée, et elle sortait de l'usine. Elle a cependant suivi son mari sur une ferme où il a fallu travailler dur pour nourrir la famille grandissante.

Ils sont maintenant installés à la ville, et comme toutes les familles ouvrières aussi nombreuses, ils ont de la misère à joindre les deux bouts. Le mari a lui-même construit sa maison, puisque c'était le seul moyen de loger ses sept marmots. Construire une maison et gagner sa vie en même temps cela devient compliqué. Aussi la famille habite-t-elle depuis trois ans une maison qui n'est pas complétée. Lors de sa dernière visite les plâtriers avaient réussi de beaux murs, mais quels dégâts dans la maison! Connaissez-vous une ménagère qui puisse tenir un logis propre dans de telles conditions?

Ce que j'admire de ma cousine c'est qu'elle subit ces petits et gros inconvénients sans trop se plaindre. Elle regimbe bien un peu, mais elle est contente de son sort. Son mari aurait pu se décourager plusieurs fois dans les mauvais moments, si elle n'avait pas été là pour “trimmer” avec lui et espérer des jours meilleurs.

C'est en appréciant le travail et le courage de son mari que cette femme a été courageuse. Car lorsqu'on est soi-même bien fatigué il est difficile d'apprécier l'effort des autres. Quand on ne suffit pas à la tâche, dans une famille, il n'est pas rare de voir le blâme rejeté de l'un à l'autre.

J'ai souvent entendu ma cousine s'excuser de me recevoir dans une maison en désordre, mais je ne l'ai jamais entendu échapper une parole de rancune comme il nous arrive de faire, presque toutes, dans des moments de fatigue.

Elle a pris son parti d'une maison temporairement en désordre, mais elle maintient le minimum d'ordre qui est nécessaire aux bonheurs des enfants. Elle leur donne des repas bien équilibrés, à l'heure, et elle exige de la discipline dans la maison.

Ma cousine a un truc pour préparer de bons repas économiques. Elle se procure deux fois par semaine de grosses quantités de fruits et légumes qui périraient s'ils n'étaient pas vendus tout de suite. Elle les obtient à bon compte, mais il faut travailler plus pour tout apprêter en vitesse et ne rien perdre.

Pour habiller les enfants le même principe entre en jeu: le temps remplace l'argent. Elle fait et refait dans du vieux, et le septième porte encore ce qui reste des vêtements de ses aînés.

Ma cousine a échappé, mais je ne saurais vous expliquer comment, au défaut le plus commun aux femmes qui travaillent fort. Elle n'a pas la mentalité des “martyrs” qui font chèrement payer tout ce qu'elles font pour leur famille en faisant continuellement montre de leurs gros sacrifices, et en soupirant sur l'ingratitude humaine.

J'énumérerais ainsi les qualités qui font de ma cousine une femme aimable et aimée, comme on peut sans doute en rencontrer dans beaucoup de nos familles ouvrières:

1—Elle prend le temps, au milieu de ses nombreuses préoccupations, d'apprécier la bonne volonté de son mari et les “finesses” de ses jeunes enfants.

2—Elle est calme et assure une vie régulière à sa famille.

3—Elle se préoccupe de la vie des enfants à l'extérieur de la maison; elle les encourage à faire partie des mouvements de scouts et de louveteaux, même si cela amène des frais.

4—Elle laisse beaucoup d'initiative aux enfants, mais exige un minimum de discipline, tel le respect aux aînés, etc...

5—Et enfin, elle n'est pas tellement absorbée par son travail de maison que les petits ne puissent venir se faire consoler quand ils ont tombé, et que les plus grands ne puissent rencontrer une oreille sympathique pour raconter leurs difficultés à l'école.

Renée

J.

Sans  
bourse  
délier

Tout chef de famille doit faire face à une obligation sacrée: celle de subvenir aux besoins de son épouse et de ses enfants. Deux moyens lui permettent d'y satisfaire: son salaire et (faute de pouvoir accumuler un capital) l'assurance-vie. Nous avons la police qui lui convient—comme nous avons la vôtre du reste. Vous plairait-il de la connaître? En détail? Sans bourse délier? . . .

Flavius Gagné, gérant

60 ouest, rue Saint-Jacques, P.L. 1807, Montréal 1

Représentants

Gérard Coffin  
Gérard Gauvreau

J.-P. Gorbain  
L.-P. Leuzier

Yanko Donnier  
J.-P. Robert

ASSURANCE-VIE & RENTES VIAGÈRES  
CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE

41 ouest, S.-Jacques, Montréal 1, HA. 3291

# HUIT PAGES

---

*chaque semaine, tel est l'objectif que "LE TRAVAIL" voudrait atteindre au cours de l'an prochain*

Pour que cela devienne possible  
il nous faut

## 10,000 abonnés de plus

*Si tous les syndicats, tous les Conseils centraux, toutes les fédérations se mettaient de la partie, nous atteindrions facilement, cet été, le chiffre visé de 50,000*

## POUR NOUS AIDER

*revisez dans chaque centre, à la prochaine assemblée, le nombre des syndicats abonnés et les raisons qui empêchent les autres de s'abonner*

*Enfin*

## ADRESSEZ-NOUS VOS NOUVELLES

SHAWINIGAN

# ECHEC DES NEGOCIATIONS A LA CARBORUNDUM

Les négociations entreprises à Shawinigan, entre la compagnie Canadian Carborundum et ses employés, viennent d'échouer lamentablement par suite de l'attitude inconcevable de la compagnie. Celle-ci a refusé de discuter tous les problèmes d'ordre général ou économique, avant qu'un différend relatif aux tâches ne soit réglé. Ce différend ne mettait en cause qu'un département.

Dans les négociations, telles qu'elles se poursuivent habituellement partout, les représentants des deux parties acceptent de discuter de l'ensemble du litige et essaient de conclure le plus grand nombre possible d'accords avant de rompre les pourparlers. Cela permet souvent de réduire le différend à quelques détails et permet de meilleures relations entre les parties.

Voilà pourquoi nous disons que l'attitude de la compagnie Canadian Carborundum est absolument inconcevable. La compagnie semble avoir voulu profiter du premier prétexte pour rompre les pourparlers. Ce n'est sûrement pas dans l'intérêt de la paix industrielle qu'on adopte de semblables tactiques.

La compagnie a fait, d'un grief présenté par les gens des fournaies, son cheval de bataille.

Les gens des fournaies sont, sans contredit, ceux qui font le travail le plus lourd et le plus pénible. Leur tâche a la réputation d'être la plus rude parmi toutes celles que peuvent offrir les diverses usines de la région. Ils ont donc demandé à la compagnie, en compensation pour le labeur de forcés qu'on exige d'eux, de réduire légèrement les exigences en éliminant le pesage et le "dumpage". Bien hypocritement, la compagnie a accepté, mais en posant une condition: que les salaires soient diminués en conséquence.

Tous ceux qui ont eu l'occasion de visiter la salle des fournaies du Carborundum sont unanimes à dire qu'il s'agit du travail le plus pénible qu'ils aient jamais vu. Les hommes y travaillent comme de véritables bêtes de somme. Un médecin qui a fait dernièrement une enquête au Carborundum sur la

fatigue industrielle a dit à plusieurs employés qu'ils "travaillaient comme des chevaux".

Voilà pourquoi le syndicat tente depuis quelques années d'humaniser cette fonction, d'en faire un travail digne d'un être humain. Evidemment, les ouvriers, comme tout le monde, doivent gagner leur pain à la sueur de leur front. Mais il y a sueur et sueur...

Or, quand le syndicat propose une amélioration concrète afin de

rendre les conditions plus humaines pour les gens des fournaies, la compagnie n'a qu'une réponse: "Oui! Mais avec une baisse de salaire".

Heureusement les employés des autres départements, voyant clair dans le jeu de la compagnie, n'ont pas hésité. Ils ont manifesté un esprit de solidarité sans égal en appuyant à fond leurs confrères des fournaies.



Don Quichotte faisait la guerre aux moulins à vent. Dans certains hôpitaux de Montréal, les représentants de l'administration semblent se complaire à faire la bataille aux... pourboires! Témoin: les faits suivants:

1.- Dans certain hôpital du sud-ouest de la ville, le directeur du personnel voit, un jour, une infirmière portant sous son bras une boîte de chocolat. Comprenant ses graves responsabilités, le dit directeur lui dit: "C'est un pourboire, n'est-ce pas? Vous n'avez pas le droit de recevoir de pourboires dans cet hôpital". — Et la boîte de chocolat "se retire" comme par enchantement...

2.- Dans le même hôpital, au cours d'un récent arbitrage. — Le même directeur du personnel prétendit que les infirmières réalisaient de \$15 à \$50 dollars par mois en pourboires. Appelées comme témoins, deux infirmières affirmèrent sous serment qu'elles ne reçoivent que \$50.00 par 5 ans, soit au total \$10.0 par année (environ). Après coup, le directeur du personnel avoua que son "enquête sur les pourboires" avait été tout à fait sommaire.

— Mais, pourquoi le dit directeur du personnel a-t-il donc fait un cours d'études en relations industrielles?

— Autre question: son salaire serait-il diminué du fait que les gardes reçoivent de petits pourboires?...

3.- Dans un autre hôpital, situé dans le nord-ouest de la ville celui-là, une patiente amasse un petit cadeau (d'environ \$8.00) chez les quelque 80 patientes de la salle où elle est alitée. Les patientes voulaient donner un petit souvenir à cette infirmière dévouée qui allait bientôt quitter l'hôpital après 8 ans de service. Simple façon de témoigner leur reconnaissance à une personne qui a pris soin d'elles.

Ça s'est su... à la Direction. Il n'en fallait pas plus pour que la digne représentante de la Direction aille menacer d'expulsion la patiente qui avait osé percevoir les dons des personnes hospitalisées. Il n'y avait pas de choix: "Remettez cet argent à chacune de celles qui ont souscrit ou vous allez être expulsée de l'hôpital!"

MONTREAL

# DECISION ARBITRALE DANS LA CONSTRUCTION

Le tribunal d'arbitrage institué pour juger du différend entre les ouvriers de la construction de Montréal et leurs employeurs vient de rendre une décision unanime qui fera l'objet de négociations post-arbitrales dans les jours qui viennent.

Ce tribunal était composé de MM. H. D. Woods comme président, J. C. McDougall comme arbitre patronal et Théodore Lespérance comme arbitre syndical. Il avait pour mission de régler six points restés en litige après la négociation directe pour le renouvellement du décret. Deux de ces points furent toutefois réglés entre les parties après la première séance du tribunal.

La décision porte donc sur les quatre points qui restaient encore:

### Le transport

Au sujet du transport des ouvriers à leur lieu de travail, les syndicats demandaient que l'employeur paie les frais de déplacement ainsi que le temps consacré à ces déplacements quand les chantiers se trouvent situés au-delà des lignes du tram, mais à l'intérieur de la zone couverte par le décret.

A l'unanimité, les arbitres ont reconnu que les ouvriers avaient raison de formuler cette demande. Ils recommandent donc que l'employeur paie à temps simple, si le temps de déplacement dépasse la limite de soixante minutes, toute heure ou fraction d'heure en excès de cette période, et qu'il défraie les dépenses de transport qui excéderaient les frais ordinaires du tram.

Les arbitres expriment leur désir de ne pas embarrasser les parties par la formule qu'ils proposent, mais ils insistent sur le fait qu'il est injuste d'imposer les frais de déplacement aux ouvriers quand ce sont les employeurs qui fixent le lieu du travail et provoquent les déplacements.

### Travail du samedi

Le deuxième point en litige concernait la demande des travailleurs qui réclament "temps double" pour tout travail exécuté le samedi par les ouvriers de métiers. Cela aurait pour effet, assez généralement de supprimer le travail du samedi, ce qui est précisément le but visé par les syndicats.

Les arbitres, quoique favorables en principe à la semaine de 40 heures, refusent cette demande et proposent une formule de compromis, soit "temps et demi" pour la matinée du samedi et "temps double" l'après-midi.

### Salaires des contremaîtres

Relativement au salaire des contremaîtres, la partie syndicale avait demandé qu'on ajoute au décret la clause suivante:

"Les contremaîtres toucheront 25 cents l'heure de plus que les

taux payés aux hommes de métier qui se trouvent sous leurs ordres".

Les arbitres écrivent à ce sujet:

"Cet amendement établirait en fait un différentiel de 25 cents en faveur des contremaîtres. La preuve qu'on nous a présentée nous indique que plusieurs compagnies paient déjà à leurs contremaîtres des différentiels de beaucoup supérieurs à celui-là. Quelques employeurs se sont opposés à cette clause parce que, selon eux, il serait impossible d'accéder à cette demande sans identifier les contremaîtres avec les syndicats. Mais le tribunal n'est pas convaincu que ces craintes soient bien fondées. Il reconnaît donc le principe d'un différentiel".

### Les salaires

Les ouvriers demandaient une augmentation générale de 15 cents l'heure. Après avoir reconnu que les salaires en général ont tendance à augmenter et qu'une augmentation favoriserait la stabilité dans les métiers de la construction, ce qui concorde avec l'intérêt public les arbitres recommandent le compromis suivant:

- 1.- Une augmentation de 5 cents à la signature du décret;
- 2.- Cinq cents additionnels au 1er novembre 1953;
- 3.- Ces amendements au décret seraient en vigueur pour une période de deux ans avec réouverture possible, sur requête d'une des parties, après la première année, mais exclusivement pour la négociation des clauses économiques.

Cette décision ne lie pas les parties. Comme nous le soulignons plus haut, les négociations post-arbitrales auront lieu ces jours-ci.

## Sensationnelles...

(suite de la page 1)

Ces révélations, faites au terme d'une longue enquête, ne manquent pas de jeter une lumière nouvelle sur les événements du 6 mai. Il demeure cependant un étrange mystère. Tous les policiers, comparissant un à un, soutiennent dur comme fer qu'ils n'ont frappé personne.

Un tel policier dit: "Ça n'est pas moi. J'étais à Sherbrooke pendant ce temps." Un autre dit: "Ça n'est pas moi non plus, j'étais occupé à faire tant d'autres choses." Il s'en trouve enfin qui, comme l'inspecteur Labbé, déclarent simplement qu'il ne se souviennent de rien et ne savent rien.

Face à ces dénégations, demeurent les accusations précises des ouvriers: "C'est celui-ci et celui-là qui m'ont frappé. Le troisième qui est là ne m'a pas touché, mais je l'ai vu frapper mon camarade", etc., etc.

La Cour aura donc à choisir entre ces deux versions. Pour l'aider à se faire une opinion, les avocats des deux parties doivent faire au début de la semaine prochaine leurs derniers plaidoyers.

Tout ce que nous pouvons dire, pour le moment, c'est que les ouvriers ont confiance d'obtenir justice.

de **KUYPER**  
Blended  
**GIN**  
La vraie saveur de Hollande  
FONDÉE EN 1695 DISTILLÉ AU CANADA

**Brevets d'invention**  
MARQUE de COMMERCE  
DESSINS de FABRIQUE  
en tous pays.  
**MARION & MARION**  
Raym.-A. Robic - J.-Alf. Bastien  
1510, rue Drummond,  
MONTREAL

LE CALENDRIER DE  
**chez nous**  
**JUIN**  
1953  
PRÉSENTÉ PAR  
**Molson's**

<p>21</p> <p>1879-1<sup>ère</sup> ENVOLEE AU CANADA DANS LE BALLON DE CHARLES PAGE A MONTREAL</p>	<p>22</p> <p>1603-CHAMPLAIN MET PIED A TERRE A QUEBEC POUR LA 1<sup>ère</sup> FOIS</p>	<p>23</p> <p>1931-1<sup>ère</sup> JOUË DE CROSSE JOUÉE A MONTREAL PAR UNE ÉQUIPE DE 7 JOUEURS</p>	<p>24</p> <p>1915-DAN HOWLEY COMPTE 8 POINTS POUR LE MONTREAL CONTRE LE TORONTO</p>
<p>25</p> <p>1755-VAUDREUIL (NÉ A QUEBEC) NOMMÉ GOUVERNEUR DE LA NOUVELLE FRANCE</p>	<p>26</p> <p>1923-KID ROY MET ED PINCHOT HORS DE COMBAT EN 2 MINUTES (ET 6 COUPS DE POING!)</p>	<p>27</p> <p>1913-CONGRES A MONTREAL DE TOUS LES CORDONNIERS D'AMÉRIQUE</p>	<p>Calendrier présenté par Molson's pour rappeler aux Canadiens d'aujourd'hui les événements sérieux ou joyeux qui ont marqué les années écoulées.</p>

**"EXPORT"**  
LA MEILLEURE  
CIGARETTE AU CANADA